

### Contrôleur d'impacts 1 kA à 100 kA Tests de conformité effectués par le LCIE

Conforme au guide UTE C 17-106/2001

#### Description

Le contrôleur d'impacts ou **compteur foudre** est destiné à détecter et comptabiliser les coups de foudre reçus par les structures équipées de paratonnerres. Il est installé en série sur un point de passage obligé du courant de décharge (conducteur de descente en général).

L'information recueillie par le contrôleur permet de **réaliser une maintenance spécifique de l'installation foudre** et accessoirement des équipements protégés (par des parafoudres). Il ne nécessite aucune maintenance particulière, ceci dans la limite des caractéristiques reportées ci-après.

Il est totalement autonome et ne nécessite aucune alimentation en énergie externe.

Compteur livré avec 2 colliers de raccordement AFJ0819RL.

**Compteur obligatoire pour les sites classés (Arrêté du 28 janvier 1993), recommandé pour les expertises et Compagnies d'Assurances.**



AFV 0907 CF

Référence	AFV 0907 CF
Affichage	00 à 99
Seuil de détection selon CEI 60-1 et 1180-1 (courant minimal de décharge détecté)	1 kA en onde 8/20 (non détection au-dessous de 300 A)
Courant maximal de décharge détecté selon CEI 60-1 et 1180-1	100 kA en onde 8/20 * (150 kA en onde 4/10)
Courant de fonctionnement permanent	sans
Conducteurs d'entrée et de sortie	Ø 8 mm (50 mm <sup>2</sup> )
Organe de coupure nécessaire	non
Température de fonctionnement	- 30 °C / + 80 °C
Indice de protection	IP53
Dimensions	165 x 92 x 47 mm
Poids	430 g

\* valeur limitée par les courants de choc disponibles en laboratoire d'essais.

#### Installation

NF C 17-102: installation à environ 2 m au-dessus du sol en amont de la borne de coupure. Montage en série sur le conducteur de descente en un point de passage obligé du courant de foudre.

Cages maillées: installation recommandée d'un compteur sur chaque façade sur les conducteurs de descente reliant les points les plus élevés de la structure.

